



DEPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

N° 2024-114

MAIRIE DE BOUFFÉMONT

ARRÊTÉ DU MAIRE TEMPORAIRE

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À MONSIEUR GUILLAUME POISSON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219500915-20240722-AR_2024-114-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2024

Le Maire de la Commune de Bouffémont,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Considérant l'absence de Monsieur Michel LACOUX, Maire de Bouffémont, du 01 au 25 août 2024 inclus ;

Considérant que pour le bon fonctionnement des services, il convient de donner délégation à un adjoint ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Guillaume POISSON, 1^{er} Adjoint, reçoit sous la surveillance et la responsabilité du Maire, délégation générale de fonction et de signature en tout domaine pour la période du 01 au 25 août 2024 inclus ;

Article 2 : La Directrice Générale des services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- Le Trésorier de la commune,
- L'intéressé.

Fait à Bouffémont, le 22 juillet 2024

Le Maire,
Michel LACOUX

